



**Conseil Communautaire**  
**14 décembre 2017**  
**Tavaux – 18h30**

## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 58  
Nombre de procurations : 14  
Nombre de votants : 72  
Date de la convocation : 07 décembre 2017  
Date de publication : 22 décembre 2017

### **GRAND DOLE**

**Communauté d'agglomération**

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

N°GD 136/17

#### **Objet**

Mise à disposition  
d'immeubles sis place  
Barberousse par la Ville de  
Dole à la Communauté  
d'Agglomération du Grand  
Dole

#### **Secrétaire de séance**

Maurice HOFFMANN

#### **Rapporteur :**

Stéphane CHAMPANHET

**Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :** JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crézet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, A. Douzenel, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, A. Hamdaoui, N. Jeannet, P. Jobez, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, H. Prat, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot suppléé par M. Barbier, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, M. Boué, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

#### **Délégués absents ayant donné procuration :**

M. Berthaud à S. Champanhet, JP Cuinet à C. Bourgeois-République, C. Demortier à S. Marchand, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à P. Jobez, J. Gruet à A. Douzenel, S. Hédin à L. Bernier, P. Jaboviste à C. Nonnotte-Bouton, S. Kayi à I. Mangin, JP Lefèvre à J. Péchinot, E. Schlegel à JB Gagnoux, JM Sermier à JP Fichère, JC. Wambst à A. Albertini, F. David à D. Bernardin.

#### **Délégués absents non suppléés et non représentés :**

G. Soldavini, F. Barthoulot, I. Voutquenne, S. Calinon, J. Lombard, A. Diebolt, C. Mathez, E. Saget, V. Chevriaut, C. François, G. Coutrot, R. Curly.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole, attributive de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d'équipement culturels et sportifs », a décidé l'année dernière de réhabiliter et d'agrandir le complexe sportif et culturel de la place Barberousse qui abrite aujourd'hui la piscine municipale, le gymnase Pierre Talagrand, la Maison des jeunes et de la Culture et la salle de cinéma « le Studio ». L'espace libéré par la démolition de l'ancienne caserne du Service Départemental d'Incendie et de Secours permettra la construction d'équipements sportifs complémentaires et parallèlement un parking souterrain sera aménagé place Précipiano.

La réalisation de ce projet d'ensemble, inscrit dans l'îlot de l'Arsenal à la richesse patrimoniale forte, devra s'engager prochainement. Afin que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dispose des immeubles nécessaires pour assurer la maîtrise d'ouvrage de ce vaste programme, il conviendrait que la Ville de Dole lui transfère les éléments de patrimoine qu'elle possède en application et selon les dispositions des articles L1321-1, L1321-2 et L1321-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette mise à disposition sera constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les deux collectivités.

Les biens concernés sont les suivants :

- le bâtiment sis 21 place Barberousse regroupant la piscine, le gymnase, la M.J.C. et la salle de cinéma,
- la terrasse s'étendant au Sud-Est de ce bâtiment et le terrain jouxtant le pignon Nord-Est,
- l'emprise de l'ancien centre de secours démoli en 2016,
- l'espace déclassé du domaine public communal situé au Nord-Ouest du bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la remise des biens décrits ci-avant à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole,
- **PRECISE** que ces biens seront remis à titre gratuit,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition à intervenir,
- **NOTE** que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sera substituée à la Ville de Dole dans les droits et obligations découlant pour celle-ci à l'égard de tiers bénéficiant de concession sur tout ou partie des biens remis.

Fait à Tavaux,  
Le 14 décembre 2017  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Principale